

ANNUAIRE DU RÉSEAU FRANCOPHONE DE DROIT INTERNATIONAL



R F

D I

VOLUME 1 - 2026

À PROPOS DE L'ARFDI

Le Réseau francophone de droit international (RFDI) est heureux d'annoncer la création de l'**Annuaire du Réseau Francophone de Droit International (ARFDI)**, une publication scientifique annuelle en accès libre, destinée à constituer un espace de réflexion critique sur les transformations contemporaines du droit international.

L'ARFDI se caractérise par une **approche rigoureuse et ouverte du droit international**, attentive aux évolutions jurisprudentielles, aux pratiques étatiques et non étatiques du droit international, et aux perspectives issues de différents espaces géographiques du monde.

Chaque volume comprendra :

- Les Actes du colloque annuel du RFDI,
- Un dossier thématique,
- Des variétés (notes, commentaires, articles de doctrine).

Modalités de soumission

Toute personne est invitée à proposer une contribution dans le cadre du présent appel. Les propositions de contributions (maximum **7500 signes**, espaces compris) accompagnées d'un CV, doivent parvenir à l'adresse **annuaire@rfdi.net** au plus tard le **15 avril 2026**. Les auteur(e)s dont les propositions auront été retenues seront informé(e)s le **1^{er} mai 2026**. Les contributions complètes (maximum **80.000 signes**, espaces compris) devront être remises **au plus tard le 30 juin 2026** et feront l'objet d'une **évaluation par les pairs en double aveugle**.

APPEL À CONTRIBUTIONS

Pour son 1er volume à paraître fin 2026 et dirigé par Ezechiel Amani Cirimwami (VUB) et Raphaël Maurel (UBE), le RFDI lance un appel à communications sur le thème :

Sécurité, défense et conflictualités en mer : recompositions du droit international ?

Les espaces maritimes occupent aujourd'hui une place centrale dans les transformations contemporaines des politiques de sécurité et de défense. La militarisation croissante de certaines zones, la multiplication des exercices navals, le développement de technologies à usage militaire et civil, la sécurisation des routes commerciales, la gestion – parfois instrumentalisée – des ressources marines, ainsi que les opérations navales liées aux migrations, à la piraterie ou à la lutte contre le terrorisme, font de la mer un espace stratégique majeur. Ces dynamiques révèlent un entrecroisement dont on peut penser qu'il va croissant des rivalités géopolitiques, des impératifs sécuritaires et des contraintes juridiques en matière maritime.

Ces évolutions interrogent la capacité du droit international à encadrer, limiter ou légitimer les pratiques contemporaines de sécurité et de défense en mer. Elles sont en effet susceptibles de mettre à l'épreuve les catégories classiques du droit de la mer, du droit international humanitaire, du droit international des droits de l'homme ou encore du droit de la responsabilité internationale, et de raviver ou de générer des tensions entre (liste non exhaustive) liberté de navigation, souveraineté étatique, sécurité collective et protection des personnes et de l'environnement.

C'est dans cette perspective que le premier volume de l'ARFDI invite à des contributions analytiques et critiques consacrées aux recompositions normatives, institutionnelles et contentieuses du droit international face aux enjeux actuels de la sécurité maritime, qu'il s'agisse d'explorer ces recompositions ou plus fondamentalement de questionner l'existence de telles recompositions.

APPEL À CONTRIBUTIONS

Axes de réflexion possibles (non exhaustifs)

Les contributions pourront notamment porter sur :

- Les enjeux et conséquences juridiques de la militarisation de zones maritimes ;
- La qualification juridique des incidents armés et situations de conflictualité en mer ;
- Le statut juridique des bases militaires, installations et infrastructures en mer, y compris sous-marines ;
- L'encadrement juridique des exercices militaires et opérations navales en temps de paix et de crise ;
- Le régime juridique applicable aux nouvelles technologies militaires en mer (drones, systèmes autonomes, cyber-opérations, surveillance sous-marine) ;
- L'encadrement juridique des investissements dédiés aux activités de défense et de navigation en mer ;
- La sécurité des routes maritimes, des navires et des installations ;
- Les contentieux relatifs à la sécurité maritime devant les juridictions internationales et régionales ;
- L'articulation entre les enjeux de défense, de sécurité et de protection des ressources maritimes.
- Les activités des acteurs non étatiques de la sécurité maritime (sociétés privées, groupes armés, pirates) et les régimes juridiques applicables ;
- Les migrations, opérations de contrôle maritime et droits humains en mer ;
- Les enjeux régionaux de sécurité maritime (Afrique, Indo-Pacifique, Arctique, Caraïbes, Méditerranée...) ;
- L'articulation entre sécurité, défense et protection de l'environnement marin ;
- La notion de « recomposition » du droit international appliqué en mer.

APPEL À CONTRIBUTIONS

Autres contributions bienvenues

Indépendamment du dossier thématique, l'ARFDI accueille également, dans les mêmes conditions formelles et temporelles :

- des articles de doctrine ;
- des commentaires de jurisprudence internationale ou régionale relevant de l'ensemble du champ du droit international.

Toute personne intéressée peut par conséquent, dans les mêmes conditions et délais, librement soumettre à l'ARFDI une proposition de commentaire de jurisprudence internationale ou un article de doctrine.

Pour toute information complémentaire, merci de nous contacter à l'adresse annuaire@rfdi.net.



ANNUAIRE DU
RÉSEAU
FRANCOPHONE
DE DROIT
INTERNATIONAL

VOLUME 1 - 2026

CALENDRIER ARFDI

15 février

- Diffusion de l'appel à contributions pour le dossier thématique et les *varia*

15 avril

- Réception des propositions de contributions (7500 signes)

1er mai

- Communication des résultats de la sélection des propositions de contributions

30 Juin

- Réception des contributions constituant les Actes du Colloque annuel du RFDI, le dossier thématique et de la Journée du DIF.

Été

- Processus de double validation par les pair(e)s appliqué à toutes les contributions

30 sept.

- Réception des versions définitives, revues et corrigées par les auteur(e)s

30 oct.

- Mise en page finale par l'équipe de l'ARFDI et envoi d'un BAT aux auteur(e)s

30 nov.

- **Publication** du volume annuel de l'ARFDI

COMMENT SOUMETTRE UN PAPIER À L'ARFDI ?

- Les propositions de contributions, d'une longueur de 7500 signes maximum, sont transmises avant le 15 avril 2026 à l'adresse : annuaire@rfdi.net
- Elles sont accompagnées d'un CV des personnes signataires de la proposition de contribution.
- Les propositions précisent si la contribution s'inscrit dans le cadre de l'appel à constitution du dossier thématique ou si elle relève plutôt de la rubrique "variétés" (études doctrinales, commentaires...).
- Une sélection des propositions est assurée sous deux semaines maximum par la direction de l'ARFDI. Les personnes ayant proposé une contribution en sont informées au plus tard le 1er mai 2026.
- La sélection de la proposition ne garantit pas la publication : seule la validation des papiers définitifs par deux pair(e)s, en double-anonyme, permet la publication. Le processus de validation débute à la remise de la contribution complète, au plus tard le 30 juin, et s'achève en septembre.
- L'ARFDI est ouvert aux contributions provenant de toute personne, qu'elle soit étudiante en droit, praticienne ou encore titulaire d'un poste d'enseignant-chercheur, sans aucune restriction liée à l'âge, à l'expérience, au genre, à la fonction ou à la provenance géographique.

ARFDI - Consignes éditoriales

1. Une introduction est nécessaire.

2. Articuler les développements en parties (I, II, III, IV...) puis en sous-parties (A, B, C...). Éviter le gras, le souligné et les polices différentes car la mise en forme sera réalisée ultérieurement.

3. Toutes les majuscules sont accentuées.

4. L'italique n'est utilisé que :

- a. pour les termes en langue étrangère (y compris le latin) ;
- b. pour mettre en valeur un terme ou une expression (pas de gras).

5. La numérotation des paragraphes du développement n'est pas souhaitable.

6. Ne pas inclure de bibliographie en fin de contribution.

7. Ne pas inclure de renvois à des numéros de pages et de paragraphes ; privilégier *infra* et *supra*.

8. Les appels de notes de bas de page sont insérés après la fermeture des guillemets mais avant la ponctuation.

9. Rédiger les références en notes de bas de page ainsi :

- Initiale du prénom et nom en minuscule (ex : D. Vernasi-Paquet) ;
- "Titre de l'article / du chapitre" entre guillemets ;
- *Titre de la revue ou de l'ouvrage* en italique selon le format suivant :
 - pour une revue : titre de la revue en italique [virgule] volume, numéro et année selon règles d'usage de la revue ;

→ Ex : ARFDI, vol. 1, 2026 ou RQDI, n° 35-1, 2022.

- pour un ouvrage : *in* + Initiale du prénom + nom en minuscule des dir. de publication + (dir.) [virgule] ville d'édition [virgule] éditeur [virgule] année ;

→ Ex : F. Dubuisson, "article", *in* G. Dufour (dir.), *Titre_ouvrage*, Paris, Éd. Ndior, 2010.

- Page de la citation (p. ou pp. en cas de pages multiples).